

APPEL A CONCURRENCE POUR L'OCTROI DE LICENCES 3RP, GMPCS OU VSAT AU MAROC

Modalités de retrait du dossier de l'appel à concurrence

1. Périmètre des appels à concurrence :

Le Gouvernement du Royaume du Maroc lance trois appels à la concurrence distincts pour l'octroi de licences en vue de :

- l'établissement et l'exploitation de réseaux radioélectriques à ressources partagées (3RP) ;
- la fourniture de services de télécommunications par satellites utilisant des technologies de type GMPCS ;
- la fourniture de services de télécommunications par satellites utilisant les technologies de type VSAT.

2. Date de retrait des Dossiers de l'Appel à Concurrence :

A partir du 16 mars 2015.

3. Lieu du retrait :

Du 16 mars au 06 mai 2015 à 12H.

A Rabat, au siège de l'ANRT à l'adresse suivante :

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Ryad, Rabat, 10.100, Maroc.

Chaque jour ouvrable entre **09H00 et 12H.**

4. Quels documents contient chaque dossier d'appel à concurrence :

- un **Cahier des Charges** fixant les conditions pour l'établissement et l'exploitation des réseaux objet de l'appel à concurrence ;
- un **Règlement de l'appel à concurrence** fixant les règles applicables ainsi que les critères d'évaluation de l'appel à concurrence en question.

5. Quels documents devrait-on présenter pour effectuer le retrait ?

- le **formulaire ci-joint dûment complété** ;
- la **pièce d'identité** (CNI ou passeport) de la personne qui effectue le retrait ;
- le **reçu de paiement** des frais de retrait (cf. points 5 et 6 ci-après).

6. Frais de retrait de chaque Dossier de l'Appel à Concurrence :
24.000 DHs TTC (vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises).

7. Modalités de paiement :

Le paiement peut se faire selon l'un des modes suivants :

i. Par chèque bancaire libellé au nom de «ANRT».

*Les chèques pour des banques **non domiciliées au Maroc** sont acceptés. Ils doivent porter un montant équivalent à 24.000 dirhams.*

ii. Par virement bancaire au compte de l'ANRT : en présentant, au moment du retrait l'original du reçu de virement d'un montant de 24.000 dirhams (net de frais bancaires à partir du Maroc ou de l'étranger) et en remettant à l'ANRT une copie lors du retrait :

Référence compte ANRT :

a. Banque : BMCI (Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie)

b. Compte : n° 013 810 010 70 0000 72 001 01 94

c. Agence de Rabat, Route de Zaer, Rabat

d. SWIFT : BMCIMAMC

Dès réception de la copie de l'ordre de virement, la version électronique du dossier de l'appel à concurrence, pour lequel le paiement a été effectué, est envoyée par courrier électronique. La version papier dudit dossier, accompagnée de l'original du reçu de retrait, sont envoyés par courrier rapide après la réception du virement.

iii. En espèces : quand vous vous présenterez à l'ANRT, les modalités pratiques de ce paiement vous seront précisées.

8. Contact pour plus d'informations :

Veuillez-vous adresser à :

Direction Générale

Tél. : +212 (0) 537 718 604

Fax : +212 (0) 537 203 862

Courriel : licences-ac@anrt.ma

Formulaire à compléter

Informations sur la personne effectuant le retrait :

Nom et prénom	
N°CNI ou N° passeport	

Informations sur la société au profit de laquelle le retrait est effectué :¹

Société participante (*)	
Adresse (*)	
1^{er} N° téléphone (*)	
2^{ème} N° téléphone	
Télécopie (*)	
Personne à contacter (*)	
E-mail (*)	

**Signature de la personne
effectuant le retrait**

¹ : Ces informations sont utilisées pour l'envoi de toute notification ultérieure par l'ANRT.

(*) : Information obligatoire. Si la société est en cours de création ou sera créée ultérieurement, la personne devra indiquer (société, actionnaire, ...) pour le compte de qui le retrait est effectué.